

LIGUE DE BILLARD DE L'ÎLE-DE-FRANCE



CODE SPORTIF BILLARD CARAMBOLE

DISPOSITIONS DEFINITIVES

Equipes de club

Saison sportive 2025-2026



Version du 18 octobre 2025



Dispositions définitives Équipes de club



Table des matières

RÈGLEMENT GÉNÉRAL	4
Finalité du championnat	4
Format de compétition	4
Réclamations :	6
CALENDRIER DES RENCONTRES	7
3 BANDES FÉDÉRALE 4	7
Distance de jeu : 25 points sans limitation de reprise	7
JOURNÉE 1 - 23 novembre 2025	7
JOURNÉE 2 - 14 décembre 2025	7
JOURNÉE 3 - 05 avril 2026	7
3 BANDES FÉDÉRALE 5	8
Distance de jeu : 20 points limité à 60 reprises	8
JOURNÉE 1 - 26 octobre 2025	8
JOURNÉE 2 - 01 février 2026	8
JOURNÉE 3 - 12 avril 2026	8
JOURNÉE DE RATTRAPAGE - 15 mars 2026	8
JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 2	9
Distance de jeu : 150 points à la libre + 100 points au cadre 42/2 + 60 points à la bande - sans limitation de reprise	9
JOURNÉE 1 - 09 novembre 2025	9
JOURNÉE 2 - 11 janvier 2026	9
JOURNÉE 3 - 29 mars 2026	9
JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 3	9
Distance de jeu : 100 points à la libre + 80 points à la libre + 50 points à la bande - sans limitation de reprise	9
JOURNÉE 1 - 16 novembre 2025	9
JOURNÉE 2 - 25 janvier 2026	9
JOURNÉE 3 - 05 avril 2026	10
JOURNÉE DE RATTRAPAGE 1 - 07 décembre 2025	10
JOURNÉE DE RATTRAPAGE 2 - 08 février 2026	10
JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 4	10



Dispositions définitives Équipes de club



Distance de jeu : 60 points limité à 40 reprises	10
JOURNÉE 1 - 09 novembre 2025.....	10
JOURNÉE 2 - 18 janvier 2026	10
JOURNÉE 3 - 29 mars 2026.....	11

AVANT PROPOS

Le présent Code Sportif est propre à la Ligue de Billard de l'Île de France

Il vient en complément du Code Sportif de la Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions internes de la Ligue de Billard de l'Île de France.

Le rôle de la Commission Sportive Carambole Ligue (LBIF) est défini dans le titre V, Section 2 du Code Sportif Carambole FFB.

Tout Joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue de Billard de l'Île de France accepte de fait le présent Code Sportif.

Nota : le terme « Joueur » dans le présent code est générique et s'adresse aussi bien à une femme qu'un homme.



Dispositions définitives Équipes de club



Le présent document constitue un complément au Code Sportif Billard Carambole - Livret par équipes de club - Saison sportive 2025-2026 (Version du 09 Juillet 2025 applicable au 1er septembre 2025).

Pour toute question ou réclamation, se référer au Code Sportif général disponible sur www.lbif11.fr

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Tirage au sort effectué le 17 octobre 2025

Finalité du championnat

Ce championnat a pour objectif la **qualification aux barrages nationaux**.

Les équipes arrivées en tête du classement seront qualifiées pour les barrages nationaux. Le nombre d'équipes qualifiées est défini selon un prorata établi par la fédération et se répartit comme suit :

- **3 Bandes Fédérale 4** : 2 équipes qualifiées
- **3 Bandes Fédérale 5** : 2 équipes qualifiées
- **JDS Fédérale 2** : 1 équipe qualifiée
- **JDS Fédérale 3** : 3 équipes qualifiées
- **JDS Fédérale 4** : 2 équipes qualifiées

Format de compétition

Composition des équipes :

- Chaque équipe est composée de **3 joueurs**
- Les équipes peuvent avoir des remplaçants
- Le capitaine choisit la composition de son équipe à chaque rencontre

Règlement des rencontres :

- Chaque équipe reçoit **une fois** et se déplace **deux fois**
- **Rencontre 1** : L'équipe 2 reçoit l'équipe 3
- **Rencontre 2** : L'équipe 1 reçoit l'équipe perdante de la rencontre 1
- **Rencontre 3** : L'équipe 1 reçoit l'équipe gagnante de la rencontre 1

Ordre de jeu :

- Le capitaine de l'équipe recevant décide de l'ordre de ses joueurs et des billards



Dispositions définitives Équipes de club



- Le capitaine de l'équipe adverse décide ensuite des joueurs opposants par billard

Système de points :

- **Points de rencontre** : 0 point (défaite), 1 point (match nul), 2 points (victoire)
- **Points matchs** : 0 point (défaite), 1 point (match nul), 2 points (victoire)

Critères de départage : En cas d'égalité en nombre de points de rencontre, les équipes sont départagées selon les critères suivants, dans l'ordre :

1. Nombre de points matchs
2. Moyenne générale
3. Meilleure série
4. Si l'égalité persiste : rencontre directe entre les deux équipes concernées avec application des mêmes critères

Organisation des rencontres :

- Chaque journée est fixée un **dimanche**
- Les dates indiquées au calendrier sont des **dates butoirs** (dates limites)
- Les rencontres peuvent être jouées **avant** la date prévue si les **trois capitaines** se mettent d'accord
- Les rencontres **ne peuvent jamais** être jouées après la date butoir
- Les équipes doivent démarrer **au plus tard à 10h00**

En cas de forfait d'une équipe complète :

- Les équipes restantes jouent en match aller-retour
- L'équipe forfaitaire obtient 0 point de rencontre
- Si l'équipe forfaitaire est l'équipe recevant, la rencontre se joue de préférence dans le club de l'équipe 2, et en cas d'impossibilité dans le club de l'équipe 3
- **IMPORTANT - Nouvelle politique fédérale** : Les joueurs de l'équipe forfaitaire seront sanctionnés individuellement et ne pourront pas participer la saison prochaine à toutes compétitions par équipes, quelle que soit la discipline et la catégorie

En cas de forfait d'un joueur :

- L'équipe peut se présenter incomplète
- Elle part avec **-2 points de rencontre** de base
- Suivant le résultat de la rencontre :
 - **Défaite** : +0 point (total : -2 points de rencontre)



Dispositions définitives Équipes de club



- **Match nul** : +1 point (total : -1 point de rencontre)
- **Victoire** : +2 points (total : 0 point de rencontre)
- Les points matchs sont comptabilisés normalement
- L'équipe adverse qui reçoit une équipe incomplète se voit attribuer automatiquement **2 points de rencontre**

Responsabilité administrative :

- Les rencontres se jouent sous la **responsabilité des capitaines**
- **L'équipe 1** est responsable de l'enregistrement des matchs sur le site fédéral EII
- Délai maximum : **48 heures** après la rencontre
- Les capitaines des équipes adverses doivent signaler tout manquement ou erreur au responsable sportif de la ligue passé ce délai

Réclamations :

- Toute réclamation doit être formulée dans un délai de **8 jours** après la rencontre
- Pour les équipes engagées en **JDS** : contacter **Monsieur Arnaud GONTHIER**, responsable sportif de la ligue - cscarjds310@lbif11.fr
- Pour les équipes engagées en **3 Bandes** : contacter **Monsieur Christophe TRICONNET**, responsable sportif de la ligue - cscar3b310@lbif11.fr



Dispositions définitives Équipes de club



CALENDRIER DES RENCONTRES

3 BANDES FÉDÉRALE 4

Distance de jeu : 25 points sans limitation de reprise

JOURNÉE 1 - 23 novembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	AB OZOIR LA FERRIÈRE	9059	CLICHY 3 B SAMI	9088	SAINT MAUR	9024
2	BC LA FERTE	9049	CLICHY 3B STEPH	9088	MORANGIS 3BB FED4	9009
3	BOIS COLOMBES 3B 1	9007	NANDY	9105	MAISONS-ALFORT 3	9031

JOURNÉE 2 - 14 décembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	CLICHY 3B STEPH	9088	BOIS COLOMBES 3B 1	9007	BC LA FERTE	9049
2	MORANGIS 3BB FED4	9009	AB OZOIR LA FERRIÈRE	9059	NANDY	9105
3	SAINT MAUR	9024	CLICHY 3 B SAMI	9088	MAISONS-ALFORT 3	9031

JOURNÉE 3 - 05 avril 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	CLICHY 3 B SAMI	9088	AB OZOIR LA FERRIÈRE	9059	BOIS COLOMBES 3B 1	9007
2	NANDY	9105	CLICHY 3B STEPH	9088	MORANGIS 3BB FED4	9009
3	MAISONS-ALFORT 3	9031	BC LA FERTE	9049	SAINT MAUR	9024



Dispositions définitives Équipes de club



3 BANDES FÉDÉRALE 5

Distance de jeu : 20 points limité à 60 reprises

JOURNÉE 1 - 26 octobre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	ES MASSY 2	9064	Bois Colombes 3B - 2	9007	MORANGIS3BFED5A	9009
2	BC LA FERTE 2	9049	MAISONS-ALFORT 2	9031	ARPAJON JC	9095
3	MAISONS-ALFORT 1	9031	BC LA FERTE 1	9049	SAINT MAUR	9024
4	COURBEVOIE	9017	ES MASSY 3	9064	Voisins F5	9030

EXEMPT : AB MARINES (9061)

JOURNÉE 2 - 01 février 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	MAISONS-ALFORT 2	9031	BC LA FERTE 2	9049	COURBEVOIE	9017
2	ES MASSY 3	9064	MAISONS-ALFORT 1	9031	Voisins F5	9030
3	SAINT MAUR	9024	Bois Colombes 3B - 2	9007	ES MASSY 2	9064
4	ARPAJON JC	9095	AB MARINES	9061	MORANGIS3BFED5A	9009

EXEMPT : BC LA FERTE 1 (9049)

JOURNÉE 3 - 12 avril 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	MORANGIS3BFED5A	9009	MAISONS-ALFORT 1	9031	ES MASSY 3	9064
2	BC LA FERTE 1	9049	AB MARINES	9061	ARPAJON JC	9095
3	Bois Colombes 3B - 2	9007	BC LA FERTE 2	9049	ES MASSY 2	9064
4	Voisins F5	9030	MAISONS-ALFORT 2	9031	SAINT MAUR	9024

EXEMPT : COURBEVOIE (9017)

JOURNÉE DE RATTRAPAGE - 15 mars 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	AB MARINES	9061	BC LA FERTE 1	9049	COURBEVOIE	9017



Dispositions définitives Équipes de club



JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 2

Distance de jeu : 150 points à la libre + 100 points au cadre 42/2 + 60 points à la bande - sans limitation de reprise

JOURNÉE 1 - 09 novembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	CLICHY JDS FED2	9088	VOISINS F2	9030	ABA ARGENTEUIL JDS F2	9010

JOURNÉE 2 - 11 janvier 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	VOISINS F2	9030	CLICHY JDS FED2	9088	ABA ARGENTEUIL JDS F2	9010

JOURNÉE 3 - 29 mars 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	ABA ARGENTEUIL JDS F2	9010	CLICHY JDS FED2	9088	VOISINS F2	9030

JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 3

Distance de jeu : 100 points à la libre + 80 points à la libre + 50 points à la bande - sans limitation de reprise

JOURNÉE 1 - 16 novembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	N.C. FRANCONVILLE	9069	VOISINS F3	9030	MORANGISJDSFED3	9009
2	BOIS COLOMBES JDS 1	9007	ABA ARGENTEUIL JDS	9010	AB COURBEVOIE	9017

EXEMPT : VERNOUILLET (9084) + SAINT MAUR (9024)

JOURNÉE 2 - 25 janvier 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	MORANGISJDSFED3	9009	N.C. FRANCONVILLE	9069	VERNOUILLET	9084
2	ABA ARGENTEUIL JDS	9010	BOIS COLOMBES JDS 1	9007	SAINT MAUR	9024

EXEMPT : VOISINS F3 (9030) + AB COURBEVOIE (9017)



Dispositions définitives Équipes de club



JOURNÉE 3 - 05 avril 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	AB COURBEVOIE	9017	BOIS COLOMBES JDS 1	9007	VERNOUILLET	9084
2	VOISINS F3	9030	MORANGISJDSFED3	9009	SAINT MAUR	9024

EXEMPT : N.C. FRANCONVILLE (9069) + ABA ARGENTEUIL JDS (9010)

JOURNÉE DE RATTRAPAGE 1 - 07 décembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	VERNOUILLET	9084	VOISINS F3	9030	N.C. FRANCONVILLE	9069

JOURNÉE DE RATTRAPAGE 2 - 08 février 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	SAINT MAUR	9024	AB COURBEVOIE	9017	ABA ARGENTEUIL JDS	9010

JEU DE SÉRIE FÉDÉRALE 4

Distance de jeu : 60 points limité à 40 reprises

JOURNÉE 1 - 09 novembre 2025

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	SAINT MAUR	9024	MORANGISJDSFED4	9009	AB MARINES	9061
2	ARPAJON MAX	9095	MAISONS-ALFORT 5	9031	BOIS COLOMBES JDS 2	9007
3	MAISONS-ALFORT 4	9031	CLAMART	9032	ES MASSY 4	9064

JOURNÉE 2 - 18 janvier 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	BOIS COLOMBES JDS 2	9007	MORANGISJDSFED4	9009	MAISONS-ALFORT 5	9031
2	CLAMART	9032	ES MASSY 4	9064	SAINT MAUR	9024
3	AB MARINES	9061	MAISONS-ALFORT 4	9031	ARPAJON MAX	9095



Dispositions définitives Équipes de club



JOURNÉE 3 - 29 mars 2026

Groupe	Équipe 1	Club	Équipe 2	Club	Équipe 3	Club
1	ES MASSY 4	9064	SAINT MAUR	9024	AB MARINES	9061
2	MAISONS-ALFORT 5	9031	BOIS COLOMBES JDS 2	9007	CLAMART	9032
3	MORANGISJDSFED4	9009	MAISONS-ALFORT 4	9031	ARPAJON MAX	9095

La Commission Sportive Carambole LBIF

cscar3b310@lbif11.fr

cscarjds310@lbif11.fr